



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal d'Aigle - Séance du 6 mars 2025

Le Conseil communal d'Aigle

- **Vu** le préavis 2024-16, du lundi 9 décembre 2024, relatif à la demande d'un crédit cadre pour la mise aux normes LHAND du premier lot des arrêts de bus MobiChablais ;
- **Ouï** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;
- **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. D'adopter les plans pour la mise aux normes des dix arrêts de bus MobiChablais soumis à la LRou ;
2. D'adopter les réponses aux oppositions pour les arrêts soumis à la LRou ;
3. De demander à la Municipalité de transmettre le dossier à la DGMR en vue de l'approbation par le Département pour les dix arrêts soumis à la LRou ;
4. D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 1'550'000.- TTC pour la mise aux normes LHand de 14 arrêts de bus et l'aménagement provisoire de 2 arrêts de bus du réseau MobiChablais ;
5. D'autoriser la Municipalité à prélever les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 1'550'000.- le moment venu, aux meilleures conditions ;
6. De déduire les subventions obtenues ;
7. D'approuver le financement tel que proposé ;
8. De prendre acte à la réponse de l'interpellation du 28.05.2024 de M. Samuel OBI et Consorts pour le groupe les Vert.e.s & Ouverts concernant la mise en conformité des arrêts de bus avec la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (LHand).

Ainsi délibéré en séance du six mars deux mille vingt-cinq.

Le président

Jean-François CROSET



La secrétaire

Véronique DELADOEY

